

86/241 DU 7/02/86

M. Zau

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

DECRET N° _____ / MTRRFFPS.DGFP.DGFCE.SPV.F

MINISTRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

Portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1983 de Monsieur PELLE Artus, Ingénieur d'Agriculture des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture).-

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION
DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 076/84 du 7.12.84 portant ratification de l'ordonnance n° 19/84 du 23/8/84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8-7-79 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2007/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25.6.65 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 60/630 du 27.12.1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- (/u le décret n° 84/856 du 8.8.84 portant nomination du Premier Ministre ;
- (/u le décret n° 85/1423 du 07/12/85 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 85/1434 du 17/12/85 portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

D.G.B.

4/11

D.C.F.

[Signature]

- (/u le décret n° 85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
- (/u le procès-verbal de la commission Administrative Paritaire d'avancement en date du 17 Avril 1985.

DECRETE :

.../...

Maus

ARTICLE 1er.- Monsieur BENE Art, Ingénieur d'Agriculture de 9^o échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture), en service à Brazzaville est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1983 pour le 2^o échelon du grade d'Ingénieur en Chef d'Agriculture à 2 ans.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 7 FEVRIER 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MATSIONA.-

- Ange Edouard FOUGUI.-

AMLIATIONS :

JORPC.....	1
DGFE/DGFC.....	2
D.G.B.....	1
D.C.F.....	1
DAAF.....	1
SPAE.....	1
DA.....	1
DAAF/DOS.....	2
INTERESSE.....	4
BST.DGFC.....	2
SGG/BC.....	1./-